

« *La violence clandestine et dispersée* » :
penser la dilution de la guerre

JEAN-BAPTISTE JEANGÈNE VILMER

Si la guerre ne change pas de nature – elle reste « un acte de violence destiné à contraindre l’adversaire à exécuter notre volonté » comme l’écrivait Clausewitz¹ –, sa forme évolue constamment. Depuis 1945, cette évolution va dans le sens d’une dilution, d’une « déspécification² », c’est-à-dire d’une réduction croissante de l’écart entre guerre et paix, qui ne sont pas deux états clairement délimités mais les pôles théoriques d’un continuum.

LA DILUTION DE LA GUERRE

Les symptômes de cette tendance sont bien connus. Le premier d’entre eux n’est pas la raréfaction de la guerre en général (la thèse du déclin de la guerre³ est en effet contestable⁴) mais la raréfaction des guerres interétatiques – le récent exemple de la guerre du Haut-Karabagh (2020) étant

1. Carl von Clausewitz, *De la guerre* (1832-1837), trad. fr. Denise Naville, Paris, Éditions de Minuit, 1955, p. 51.

2. Benoît Durieux, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Frédéric Ramel (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, Puf, 2017, p. XXVI-XXVII.

3. Popularisée notamment par Steven Pinker, *The Better Angels of Our Nature*, New York, Viking, 2011 et Joshua S. Goldstein, *Winning the War on War: The Decline of Armed Conflict Worldwide*, New York, Dutton, 2011.

4. Voir notamment Tanisha M. Fazal et Paul Poast, « War Is Not Over », *Foreign Affairs*, vol. XCVIII, n° 6, 2019, p. 74-83 et Bear F. Braumoeller, *Only The Dead: The Persistence of War in the Modern Age*, New York, Oxford University Press, 2019.

l'exception qui confirme la règle. Plus précisément, il n'y a plus depuis la seconde guerre mondiale de « guerre majeure », au sens d'un affrontement armé direct et à grande échelle entre deux grandes puissances¹, ce qui peut s'expliquer de plusieurs manières. Les libéraux y verront la conséquence du développement des normes, le droit de la guerre (*jus ad bellum*) étant devenu un droit contre la guerre (*jus contra bellum*), de la gouvernance mondiale, de la démocratisation (théorie de la paix démocratique) et du développement du commerce international, dont John Stuart Mill disait déjà au XIX^e siècle qu'il était « la principale garantie de la paix dans le monde² » (thèse du « doux commerce », également chère à Montesquieu). Les réalistes, quant à eux, y verront tout simplement la conséquence de l'accroissement de la puissance destructrice des armements : il y a moins de guerres interétatiques, et il n'y a plus de guerre majeure, parce que leur coût serait prohibitif. C'est le fondement même de la dissuasion nucléaire.

Ce constat est toutefois problématique à deux égards. D'une part parce qu'il risque d'être invoqué pour réduire excessivement le format, les effectifs et les équipements de nos armées, qui se trouveraient alors démunies en cas d'affrontement avec un « pair ». Or, si les guerres majeures sont moins probables, elles sont toujours possibles, et le risque a plutôt tendance à augmenter si l'on en croit l'agressivité croissante de Moscou et de Pékin, et plusieurs tensions régionales susceptibles de dégénérer (détroit de Taïwan, péninsule coréenne, Moyen-Orient, Inde/Pakistan). D'autre part, la guerre est un mécanisme de cantonnement de la violence (seul un petit groupe se bat au nom de tous dans un espace limité) et, l'hostilité sociale ayant besoin de vecteurs d'expression³, moins la violence est cantonnée dans la guerre, plus elle s'écoule en dehors, comme l'avait compris Raymond Aron dès 1962 : « plus les instruments de la force dépassent l'échelle humaine, moins ils sont utilisables. La démesure de la technique ramène la guerre à son essence d'épreuves des volontés, soit que la menace se substitue à l'action, soit que l'impuissance réciproque des Grands interdise les conflits directs et, du même coup, élargisse les espaces où sévit, sans

1. John Mueller, *Retreat from Doomsday: The Obsolescence of Major Wars*, New York, Basic Books, 1989 ; Raimo Väyrynen (dir.), *The Waning of Major War: Theories and Debates*, Londres, Routledge, 2005 ; Michel Fortmann, Jérémie Gomand, « L'obsolescence des guerres interétatiques ? Une relecture de John Mueller », *Raisons politiques*, n° 13, 2004, p. 79-96 ; Frédéric Ramel, Jean-Vincent Holeindre (dir.), *La Fin des guerres majeures ?*, Paris, Economica, 2010.

2. John Stuart Mill, *Principles of Political Economy* (1848), Indianapolis, Hackett, 2004, p. 175.

3. Georg Simmel, *Le Conflit* (1908), trad. fr. Sibylle Muller, Saulxures, Circé, 1992.

trop de risques pour l'humanité, la violence clandestine et dispersée¹ ». En d'autres termes, ce qui pourrait s'apparenter à la fin de la guerre (majeure) est en réalité un remplacement par une multiplication d'états de violence² et la formule d'Aron, selon laquelle cette violence est « clandestine et dispersée », décrit particulièrement bien la situation actuelle.

La dilution de la guerre est visible dans au moins trois dimensions : les acteurs, l'espace et le temps. Premièrement, sommes-nous face à un combattant, un civil, un terroriste, un criminel ? Ces distinctions s'ameublissent. L'adversaire ne porte plus d'uniforme, de signe distinctif, et ne porte plus ses armes ouvertement. C'est généralement un civil qui « participe directement aux hostilités », une notion juridique d'interprétation complexe et aux conséquences lourdes, puisqu'il peut alors être pris pour cible. La civilianisation des conflits armés est d'abord due au fait que les civils sont, davantage qu'avant, des acteurs, des protagonistes des conflits mais aussi des cibles délibérées (du régime syrien et de son allié russe en Syrie, par exemple, mais aussi des groupes terroristes partout dans le monde). La civilianisation est aussi due à d'autres tendances, comme la privatisation (utilisation croissante de compagnies militaires privées) et la judiciarisation, c'est-à-dire la mise en cause de la responsabilité pénale du soldat, comme s'il était un justiciable comme les autres.

Deuxièmement, l'espace se civilianise lui aussi. D'abord par l'urbanisation de la guerre : en 2050, 75 % de la population mondiale sera urbaine, et la guerre le sera aussi davantage, avec des défis particuliers que pose le combat dans des grandes villes. L'espace est aussi plus confus dans ses limites : c'est la déterritorialisation de la « guerre contre le terrorisme » américaine par exemple, et ses éliminations ciblées en dehors d'un contexte de conflit armé. Plus généralement, l'espace de la conflictualité s'étend : ce n'est déjà plus terre, air, mer mais aussi cyber et espace. Avec la militarisation progressive des pôles et des profondeurs marines, littéralement plus aucun espace ne sera à l'abri des armes – ce qui contribue aussi à déspecifier la guerre (et à universaliser sa possibilité – partout, tout le temps).

Troisièmement, le temps de la guerre aussi perd de sa singularité, avec un début qui n'est pas clair, puisqu'on ne déclare plus la guerre – on ne

1. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations* (1962), Paris, Calmann-Lévy, 1984, 8^e édition, p. 179.

2. D'où le titre de Frédéric Gros, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, 2006.

l'a jamais vraiment fait¹ – et une fin qui ne l'est souvent pas davantage : la plupart du temps, l'adversaire ne se rend pas, ne dépose pas les armes, ne signe pas d'accord de paix. Les conflits traînent, s'installent et « gèlent » (d'où la notion de « guerre sans fin » appliquée à l'Afghanistan, voire au Sahel). Ce qui pose la question de la victoire : aujourd'hui déjà mais demain encore plus, il sera difficile de savoir ce que gagner une guerre veut dire. Que signifie, par exemple, gagner la soi-disant « guerre contre le terrorisme » (expression maladroite) ? Non pas l'éradiquer mais le maintenir en deçà d'un seuil socialement acceptable – la question étant de savoir comment (on ne lutte pas contre une inondation avec un seau mais en construisant une digue).

La conséquence directe de cette extension de la zone grise (entre la guerre et la paix) est l'essor des menaces dites hybrides, définies comme l'engagement combiné d'actions cinétiques (exercices, manœuvres d'intimidation, soutien à des forces locales, opérations clandestines) et non cinétiques (ingérence, subversion, pressions économiques, judiciaires (*lawfare*), corruption, manipulations de l'information, cyberattaques, etc.) visant à générer de l'ambiguïté afin de déstabiliser l'adversaire. Le critère de l'ambiguïté est déterminant : si l'attaque est bien faite, la cible met du temps à comprendre qu'elle est attaquée et par qui. De ce point de vue, la réfutabilité (*deniability*) des opérations conduites est importante. On comprend ainsi combien la formule d'Aron sur la violence « clandestine et dispersée » décrivait déjà bien les menaces hybrides, un demi-siècle avant qu'elles soient théorisées.

LES CONSÉQUENCES POUR LES ÉTUDES SUR LA GUERRE

Cette dilution de l'objet « guerre » a (ou devrait avoir) des conséquences sur la façon de l'étudier. D'abord, cela confirme la pertinence des études sur la guerre (*War Studies*) par rapport à des champs plus étroits comme les études stratégiques (*Strategic Studies*) et les études militaires (*Military Studies*)². Nous utilisons les termes anglais car c'est bien dans le monde

1. La déclaration de guerre est une exigence introduite lors de la Conférence de La Haye en 1907, qui n'a jamais été vraiment respectée. La France n'a pas formellement déclaré la guerre depuis la seconde guerre mondiale, ce qui ne l'a pas empêchée d'être engagée dans de nombreuses « opérations extérieures » (Julian Fernandez et Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (dir.), *Les Opérations extérieures de la France*, Paris, CNRS Éditions, 2020).

2. Formées aux États-Unis après 1945, les études stratégiques sont initialement focalisées sur la stratégie nucléaire et le politico-militaire dans une approche généralement technique et quantitative.

anglophone que ces domaines de recherche se sont constitués et sont reconnus à l'université (le département de *War Studies* du King's College de Londres existe depuis 1962), alors que la France accuse un certain retard en la matière, en partie dû à une incapacité à penser et pratiquer l'interdisciplinarité requise, même s'il faut se féliciter des progrès accomplis ces dernières années¹.

Les études sur la guerre peuvent être définies comme le domaine de recherche pluridisciplinaire ayant la guerre au sens large pour objet. Elles reposent sur le présupposé que la guerre est un « fait social total² », pas seulement au sens étroit que Marcel Mauss donnait à cette expression (comme un fait qui met « en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions... et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions »)³, mais dans le sens où la guerre sous toutes ses formes touche toujours et en même temps à la politique, l'économie, l'histoire, la sociologie, l'éthique, la géographie, le droit, etc. Elle est un phénomène complet qui se prête mal au découpage disciplinaire et que seule une approche transversale permet de comprendre. De ce point de vue, les études sur la guerre incluent par définition toute approche disciplinaire de la guerre (histoire militaire, droit des conflits armés, éthique de la guerre, sociologie des forces armées, économie de défense, etc.). Elle est une approche par l'objet (la guerre), dont la raison d'être est précisément de réunir ces approches disciplinaires éclatées.

Pour cette raison, parce que leur approche est inclusive et transversale, les études sur la guerre s'accommodent relativement bien de la dilution de leur objet, qui est fuyant et qu'elles doivent sans cesse redélimiter. Plus largement, c'est aussi une raison de préférer, en théorie des relations internationales, une approche mixte, ne voyant pas les théories (réalisme, libéralisme, constructivisme, etc.) comme des paradigmes exclusifs les uns des autres, mais plutôt comme des approches complémentaires à combiner⁴.

Quant aux études militaires, elles s'intéressent au monde militaire dans une approche le plus souvent sociologique. Sur ces différences, voir Joseph Henrotin, Olivier Schmitt, Stéphane Taillat (dir.), *Guerre et Stratégie*, Paris, Puf, 2015, en particulier les chapitres de Jean-Vincent Holeindre et Olivier Schmitt.

1. Jean-Vincent Holeindre, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « Pour des War Studies en France : un diagnostic et des propositions », *Revue Défense nationale*, n° 785, 2015, p. 53-59 ; Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « Le tournant des études sur la guerre en France », *Revue Défense nationale*, n° 800, mai 2017, p. 51-61.

2. Jean-Vincent Holeindre, « Ce que la guerre fait aux sociétés », *Sciences humaines*, Grands dossiers hors-série n° 1, *La guerre des origines à nos jours*, novembre-décembre 2012, p. 7.

3. Marcel Mauss, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, Puf, 2013, p. 274.

4. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Théories des relations internationales*, Paris, Puf, coll « Que sais-je ? », 2020, p. 101-120.

Ensuite et plus concrètement, la conséquence logique de cette évolution est qu'il faut davantage travailler sur ce qu'Aron appelait « les espaces où sévit la violence clandestine et dispersée », c'est-à-dire ces interstices, ces zones grises entre la guerre et la paix, cet en-deçà de la guerre qui n'est pas pour autant la paix. Cela signifie travailler davantage sur la notion de menace ou de conflictualité hybride – plutôt que « guerre » hybride, précisément parce que tout l'intérêt de la notion est de décrire ce qui le plus souvent reste en deçà du seuil de ce qui est généralement considéré comme une guerre. La zone qui nous intéresse ici n'est pas la guerre, ni la paix (d'ailleurs, si la « guerre » hybride a lieu en temps de paix, c'est que la paix elle-même est hybride, qu'elle n'est pas l'absence de guerre), mais la zone grise entre les deux.

Si le phénomène lui-même n'est pas nouveau (l'engagement combiné d'actions cinétiques et non cinétiques visant à générer de l'ambiguïté afin de déstabiliser l'adversaire existe depuis l'Antiquité), ses moyens le sont (cyber, manipulations de l'information à l'ère numérique, *lawfare* qui repose lui-même sur la judiciarisation des relations internationales, etc.), comme la combinaison plus étroite de ces moyens. C'est la diversité qui introduit de la complexité.

Cela signifie aussi travailler davantage sur l'interstice entre le *soft* et le *hard power*, cet espace parfois appelé le *sharp power*¹ : alors que le *soft power*, selon la définition de Joseph Nye, est « la capacité à influencer les autres par l'attraction et la persuasion² », le *sharp power* serait le recours à « la subversion, l'intimidation et les pressions, qui se combinent afin de promouvoir l'autocensure³ ». Contrairement au *soft power*, le *sharp power* ne chercherait pas à attirer à lui mais à « percer, pénétrer ou perforer les environnements politiques et informationnels des pays cibles⁴ ».

1. National Endowment for Democracy, *Sharp Power: Rising Authoritarian Influence*, 2017, p. 6. Voir aussi Christopher Walker et Jessica Ludwig, « The Meaning of Sharp Power: How Authoritarian States Project Influence », *Foreign Affairs*, 16 novembre 2017 et Christopher Walker, « What Is “Sharp Power”? », *Journal of Democracy*, vol. XXIX, n° 3, 2018, p. 9-23. La notion est toutefois critiquée, notamment par Joseph Nye pour qui le *sharp power* n'est qu'un type de *hard power* (Joseph S. Nye, « How Sharp Power Threatens Soft Power », *Foreign Affairs*, 24 janvier 2018).

2. Joseph S. Nye, « Le soft et le sharp power de la Chine », *Project Syndicate*, 4 janvier 2018.

3. « What to Do About China's “Sharp Power” », *The Economist*, 14 décembre 2017.

4. National Endowment for Democracy, *Sharp Power: Rising Authoritarian Influence*, 2017, p. 6. Voir aussi Christopher Walker et Jessica Ludwig, « The Meaning of Sharp Power: How Authoritarian States Project Influence », *Foreign Affairs*, 16 novembre 2017 et Christopher Walker, « What Is “Sharp Power”? », *Journal of Democracy*, vol. XXIX, n° 3, 2018, p. 9-23.

Enfin, ce qui guette ces concepts de menace « hybride » et de « sharp power » est le risque de la subjectivité, c'est-à-dire d'être dénoncés comme n'étant jamais que des accusations pour désigner les pratiques des adversaires, comme l'« idéologie » l'est à la pensée et la « propagande » à la communication. C'est déjà le cas : les doctrines nationales présentent généralement les menaces hybrides comme des pratiques condamnables, mises en œuvre par des adversaires plus ou moins identifiés, et contre lesquelles il faut se défendre. Ce à quoi les adversaires répondent *tu quoque*. Pour sortir de cette impasse, deux pistes pourraient être utiles.

D'une part, trouver des critères objectifs. Il y a certes un continuum entre des pratiques acceptables, relevant de l'influence, et des pratiques inacceptables, relevant de l'ingérence, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de critères permettant de placer le curseur de l'acceptabilité. Par exemple, l'intentionnalité (tel acteur a une intention hostile) n'est pas un bon critère car elle est toujours contestable ; en revanche, les moyens utilisés, en particulier la distinction entre des moyens ouverts, assumés, et des moyens clandestins, où l'acteur se dissimule derrière une fausse identité par exemple, semble être un critère objectivable. D'autre part, si au moins certaines de ces pratiques sont acceptables (à des niveaux divers selon les cultures nationales et les personnalités des dirigeants), il ne faut pas les décrire uniquement comme des menaces à éviter car elles peuvent aussi être des opportunités. Ceux qui travaillent sur la conflictualité hybride ne se demandent pas suffisamment dans quelle mesure ils peuvent, eux aussi, en être des acteurs. Dans un monde dominé par des prédateurs¹, l'Europe n'a pas d'autre choix, pour ne pas être au menu, que d'assumer sa puissance et de « sharperiser » sa politique étrangère et sa politique de défense.

1. François Heisbourg, *Le Temps des prédateurs. La Chine, les États-Unis, la Russie et nous*, Paris, Odile Jacob, 2020.